



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

APL

Question écrite n° 48768

## Texte de la question

M. Didier Mathus appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les inquiétudes exprimées par différentes unions de foyers de jeunes travailleurs au regard des menaces qui semblent peser sur les aides attribuées aux étudiants. En effet, la réforme de l'allocation personnalisée au logement prévoit un certain nombre d'adaptations. Les organismes d'accueil constatent qu'un nombre important de jeunes présentent, au moment de l'accès à un logement, cette double caractéristique de ressources modestes ou nulles et d'un potentiel APL faible. Il semblerait donc nécessaire d'appliquer une réglementation plus souple pour répondre avec plus d'équité aux besoins des jeunes amenés à se déplacer pour accéder à un emploi ou à des formations. Il est également prévu un transfert des charges de l'APL étudiants en direction du budget de l'éducation nationale. Les FJT logent en grande partie des jeunes qui poursuivent leurs études. Afin de leur éviter des problèmes de trésorerie, des assurances doivent être apportées pour que les aides au logement, sous forme de bourses, ne soient pas versées sous un trop long délai. Il lui demande de préciser quelles mesures seront prises pour ne pas écarter du droit au logement les jeunes à la recherche d'un emploi et les étudiants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mathus Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48768

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 1997, page 906